

# LE CHO

ORGANE

S'ÉDIFIER  
ET SE  
SOUTENIR  
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

Et de la C. M. B. A.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 29 Octobre 1891

No. 32

MARCHANDISES  
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

**L. N. LUSSTIER & C<sup>IE</sup>**

122 Rue Cascades

**ST-HYACINTHE, P. Q.**

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

**RAGNUELLO & FRÈRE**

Epiceries de Familles

**EN GROS ET DETAIL.**

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

**PAQUETTE & GODBOUT**

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.  
Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.  
Ou n'emploie que du bois de première qualité.

**DENIS & DUROCHER**

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

## Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877.

*Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs*

**Marchandises Seches**

—Au Nos. 29 et 43—

**RUE DE LA CASCADE**

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Lantaise, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

**FONDS DE BANQUEROUTE**

*A très bas prix.*

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirlings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre

**ESCOMPTE TRÈS LIBERAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.**

La maison continue toujours son commerce de spécialité en Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest, (En gros et en détail.)

**Au plus Bas Prix.**

*Une visite est respectueusement sollicitée.*

**JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.**

## J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

**FER, HUILES, PEINTURES, Etc.**

SPECIALITES:

**Fournaïses et Poêles de Cuisine,**

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

**St-Hyacinthe.**

1er Oct. '91—1 a.

## Librairie du Sacre-Coeur

*Tapisseries! Décorations de plafonds! Bordures!*

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et, des plus nouveaux, aux prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée!

**L. A. CHOQUET & FRERE,**

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMEZ LE

## CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenu à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUI TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivière, ainsi qu'à moi-même.

**EDOUARD MALHIOT,**

Membre de la succursale No. 101.

## JOS. DALBEC

SELLIER.

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité: Harhais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

## AVIS

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir certains droits et privilèges plus étendus et mieux définis, devenus nécessaires au bon fonctionnement et à la prospérité de l'Union St-Joseph.

J. A. CADOTTE,  
Sec.-Trésorier.

## Avis important

Les membres de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe voudront bien prendre note que le bureau de la Société, rue Cascades, ne sera plus ouvert, jusqu'à nouvel ordre, que les mercredi, vendredi et samedi soir, depuis 6 heures jusqu'à huit heures: de même pour toutes les affaires concernant le journal.

## LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme, l'Echo, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,  
Grand-Président.

### Le secours mutuel

QU'EST-CE donc qu'une Société de Secours Mutuel ?

C'est une réunion, une association de personnes qui, en faisant sur leur avoir un léger sacrifice périodique, forment et alimentent un fonds destiné à soulager les membres de cette association frappés par la maladie. Ce soulagement consiste dans le paiement d'un secours en argent, lequel tient lieu du prix des journées que la maladie empêche de gagner ; de plus, la société supporte certains autres frais ou accorde certains autres avantages en rapport avec les besoins de ses membres.

Peu de mots suffisent, on le sait, pour définir ces associations dont on est en droit d'attendre de si grands résultats. Que ressort-il, en effet, de ce simple exposé ? C'est que, par l'association mutuelle, la principale cause de la misère et de l'indigence, la maladie, se trouve paralysée dès son origine.

Les personnes qui s'occupent du soin des pauvres et les écrivains qui ont dirigé leurs études sur les questions d'assistance en général, s'accordent à reconnaître que, si l'on dressait une statistique des causes du paupérisme, on trouverait que la maladie y figure pour une proportion la plus considérable.

Eh bien ! cette clientèle nombreuse que les maladies amènent aux hôpitaux, les sociétés de secours mutuel la leur enlèveront peu à peu, au grand profit de la prospérité générale et de l'état moral d'une classe entière de la société.

Elles combattent le mal en l'empêchant de naître, le prenant à sa source, et elles ferment ainsi la principale porte où entre ce triste cortège de maux qui constituent la misère.

Il est facile de se représenter la différence de la situation d'une famille d'ouvrier, selon que son chef est ou n'est pas membre d'une société de secours mutuel ; car les bienfaits de ces institutions ne sont pas limités à la seule personne de celui qu'elles secourent, mais ils atteignent sa famille elle-même. Quelle est, en général, dans la classe ouvrière, la situation de la femme et des enfants, quand le père réduit à l'inaction, n'apporte plus le salaire journalier qui doit permettre de faire face à des besoins toujours renaissants ? La charité seule peut venir à leur aide, et souvent elle ne les découvre pas aussitôt.

A peine rétabli, l'ouvrier tâche de reprendre son travail, mais il a été remplacé chez le patron qui l'occupait ; il faut chercher ailleurs et

souvent, après d'inutiles tentatives, il doit recourir encore à la charité. Souvent aussi une rechute, résultat d'une guérison incomplète, l'enlève pour toujours à sa famille qui reste encore à la charge des œuvres de charité, sans pouvoir se retirer de sa ruine.

Qu'il en est autrement, quand le chef de famille est membre d'une association mutuelle ! Retirant alors le profit du léger sacrifice qu'il a fait dans le temps de la prospérité, l'ouvrier voit les siens protégés contre le besoin, grâce à l'indemnité pécuniaire payée par la société et dont le chiffre est presque l'équivalent d'un salaire ; il peut attendre son entier rétablissement avant de reprendre le travail, et ce rétablissement même est hâté par la tranquillité intérieure dont il jouit et par l'absence de tout souci sur le sort de sa famille. Ses confrères de l'association le visitent avec une sollicitude affectueuse. Au lieu de lui faire éprouver des sentiments d'amertume et de désespoir, la maladie devient en quelque sorte pour lui l'occasion d'impressions douces et bienfaisantes : l'assistance qui lui est donnée, au lieu de porter atteinte à sa dignité, comme le ferait peut-être un secours gratuit, produit l'effet contraire, car il a acquis le droit de la recevoir par sa prévoyance et les sacrifices qu'il s'est imposés.

Et si la science a été impuissante à le guérir, la veuve et ses orphelins ne sont pas abandonnés : après avoir accompagné le défunt à sa dernière demeure, la société de secours mutuel ne néglige pas ceux qu'il a laissés derrière lui et elle reporte sur eux sa sollicitude et sa protection.

Nous ne pensons pas qu'aucune autre institution soit susceptible de produire des résultats aussi remarquables tout à la fois dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel : il serait trop long d'énumérer toutes les conséquences que son développement peut avoir, mais nous sommes persuadé qu'elle contient la solution de plusieurs problèmes sociaux que notre époque a agités.

A l'appui de ces considérations, nous citons un fait, ce qui vaut mieux, selon nous, que beaucoup d'arguments : En France, une commune du département du Nord est pourvue, depuis plusieurs années, d'une société de secours mutuel. Avant la création de cette association, le conseil municipal inscrivait chaque année, au budget, deux crédits destinés, l'un à subventionner l'hôpital, le second à créer un fonds de secours pour les ouvriers malades et indigents. Depuis l'existence de la société sus-

dite, les charges de l'hospice ont été notablement réduites, et les ouvriers devenus sociétaires n'ont plus eu besoin de recourir aux secours de la commune. Le conseil municipal a donc supprimé ces deux allocations pour en affecter le montant à l'assistance des vieillards indigents : peu de temps après, il reconnaissait la possibilité d'interdire la mendicité. Ce fait ne doit pas être un fait isolé ; nous savons qu'il a été observé ailleurs.

Chaque paroisse du diocèse de St-Hyacinthe pourra constater aussi les bienfaits de la mutualité le jour où les associations de Secours Mutuel, plus particulièrement l'Union St-Joseph, y fonctionneront.

V. R.

---

### Correspondance

ST-HYACINTHE, 19 OCT. 1891.

J. A. CADOTTE, Administrateur de l'*Echo*,  
St-Hyacinthe.

*Cher Monsieur,*

Après avoir étudié l'avis de motion de M. J. A. Côté, je prends la liberté de communiquer mes impressions, afin de provoquer les vôtres et celles de vos lecteurs pour que, tous ensemble nous comprenions mieux la vraie portée du règlement que cette motion tend à établir.

L'Union St-Joseph a été fondée dans le but de secourir ses membres, dans les cas de maladie et de protéger la famille d'un sociétaire défunt, en accordant un bénéfice aujourd'hui considérable à la veuve de ce sociétaire, pour elle en jouir avec les orphelins. Pour ne parler que du bénéfice que l'Union St-Joseph accorde, advenant le décès d'un membre, nous croyons que la Société, afin de poursuivre le but pour lequel elle a été créée, doit faire tout en son pouvoir pour enlever les obstacles qui pourraient entraver la poursuite de ce but.

D'après le règlement actuel, le bénéfice à la mort d'un membre va de droit à sa veuve parce que, si elle est mère, elle se trouve de fait et par la nature la gardienne et le soutien naturel de ses enfants ; mais si la veuve est une deuxième femme sans enfants vivants de son mari sociétaire, et que ce défunt mari, au moment de sa mort, laisse des enfants au-dessous de 16 ans et issus d'un premier mariage, l'Union St-Joseph remplira-t-elle bien sa mission de protectrice des familles en continuant de tout donner à cette veuve qui n'a aucun inté-

rêt immédiat aux petits êtres que le père laisse complètement orphelins en décédant ? Le bénéfice, dans ce cas, partagé également entre la veuve d'une part et les orphelins de l'autre, me paraît ce qui peut se faire de plus juste ; la veuve étant toujours plus en état de gagner sa vie que les petits enfants.

Vous remarquerez, monsieur l'Administrateur, que je ne m'occupe ici que des pauvres, et ils sont nombreux dans nos rangs. Pour ceux qui ont du bien et qui pourraient se trouver dans le cas cité plus haut, je puis vous garantir, par expérience, que la veuve deuxième femme, saura bien se faire donner la plus grande part des biens que possédait le défunt.

Maintenant, si un membre, à sa mort, laisse une veuve avec des enfants n'étant pas âgés de 16 ans et d'autres enfants issus d'un premier mariage, l'Union St-Joseph se trouve en face de deux familles ; dans ce dernier cas elle donnera tout à la veuve et, partant aux enfants du dernier mariage ; mais, encore là, le moteur ne voulant pas faire dévier la société de son but qui est de protéger ses membres et leurs familles, demande, si le membre décédé a désiré que les enfants du premier mariage héritent jusqu'à concurrence de la moitié dans les bénéfices, que sa volonté soit respectée.

Si c'est bien là la portée de l'avis de motion de M. Côté, j'espère que l'Union St-Joseph par une immense majorité, affirmera son but comme elle l'a toujours fait jusqu'ici, en adoptant ce règlement si équitable pour tous. Les membres en cela ne feront que suivre cette maxime chrétienne : " Rien n'est profitable comme la charité envers les orphelins. L'homme charitable devient le créancier de Dieu qui s'acquitte magnifiquement. "

Je demeure, M. l'administrateur, avec considération,

Votre très-humble serviteur.

UN ORPHELIN.

---

Assortiment complet de poëles de cuisine, poëles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

## Aux Succursales de l'Union St-Joseph

Les succursales sont invités à se prononcer sur un avis de motion très-important—celui publié dans l'*Echo*, No du 22 octobre courant—à l'assemblée du 1er novembre prochain.

Pour l'information des intéressés, nous répétons aujourd'hui les principales formalités à remplir, surtout pour l'envoi, à St-Hyacinthe, du résultat de la votation.

Il ne faut pas oublier d'abord que le résultat de la votation doit toujours être rédigé séance tenante par le Secrétaire-Archiviste, signé du Président, du dit Secrétaire-Archiviste et du Trésorier, mis sous enveloppe marquée scrutin et adressée au Président général de l'association à St-Hyacinthe.

Ce rapport doit contenir 1° Le nombre total des membres qui ont voté sur l'avis de motion, 2° Le nombre de ceux qui ont voté pour ou contre cet avis de motion.

Ces formalités sont indispensables au Comité de Régie Central pour combiner le résultat général et final qui est proclamé toujours le 2ième dimanche de chaque mois. A défaut, par une succursale de remplir, dans son rapport, les conditions ci-dessus, ce rapport est nul dans ses effets et mis de côté comme tel.

L'amendement qui suit est proposé régulièrement et devra être voté en opposition à la motion J. A. Côté, le premier dimanche de novembre dans les succursales et le deuxième dimanche du même mois à St-Hyacinthe : 1° Dans le cas où le membre décédé laisserait une veuve sans enfants et des enfants issus d'un premier mariage, le bénéfice *ci-dessus* sera payable moitié à la veuve et moitié aux enfants.

2° Si un membre, advenant son décès, laisse une veuve et des enfants, plus des enfants issus d'un premier mariage, le bénéfice *ci-dessus* sera payable par moitié, si déterminé par le testament du dit membre décédé : à défaut de testament, le montant représentant le susdit bénéfice sera payé, à la veuve et à ses enfants du dernier mariage.

—Nous recevons au dernier moment et après l'amendement ci-dessus, un sous-amendement qui ne pourra pas être mis aux voix avant qu'il soit décidé lequel l'emporte—de la motion principale ou de l'amendement, ce dernier tel que ci-dessus.

## Un proverbe par semaine

**Q**UI ne se lasse pas, lasse l'adversité.  
Rien de grand, rien de bon, de beau ou d'utile ne se fait sans effort, cest-à-dire sans travail.

Le travail est la loi de la vie humaine.

La vertu, la science, l'art, même la fortune, sont le plus souvent le prix d'un travail persévérant, acharné.

Ceux que, dans toutes les carrières, on appelle les *fruits secs* sont, en général, des paresseux ou des découragés.

Ceux qui arrivent, au contraire, qui ont des succès, qui deviennent l'honneur et le soutien de leur pays, sont des cœurs vaillants, qui connaissent à peine le repos et qui luttent contre l'adversité jusqu'à ce que l'adversité, de guerre lasse, les quitte et se tourne contre les natures plus molles. ont trempés.

Je pourrais vous citer à l'appui, de grands orateurs, de grands écrivains, des hommes d'état illustres, des financiers millionnaires ; j'aime mieux vous dire, en deux mots, l'histoire de Pierre et de Jean, avec qui je fus à l'école il y a quelques années.

Tous deux étaient fils d'honnêtes cultivateurs et devaient, avec le temps, succéder à leurs pères.

Comment se fait-il que, aujourd'hui, Pierre est fermier à son tour, marié, père et ayant de nombreux enfants et petits-enfants, sinon riche du moins à l'aise, est l'un des hommes les plus *considérables* de sa paroisse.— Comment se fait-il, au contraire, que Jean est censé servir les maçons mais, de fait, exerce la triste profession de mendiant vagabond. Voici :

Quand moururent le père de Pierre et celui de Jean, chacun de ces derniers se trouva tout naturellement à la tête d'une jolie exploitation. Mais les trois années qui suivirent, les mauvaises récoltes et certains autres malheurs vinrent mettre à l'épreuve l'énergie des jeunes fermiers.

Jean était paresseux ; il avait la bouteille et jalousait volontiers son voisin : il se décourageait aussi facilement.

Au premier contre temps, il perdit la tête et se mit entre les mains des usuriers. Il devint le meilleur pilier de l'auberge et ne sut ni ne voulut seulement essayer de lutter contre la mauvaise chance. Il parlait sans cesse de sa mauvaise étoile et murmurait contre le ciel. Aussi, la quatrième année il était exproprié et commençait à mener cette vie misérable qu'il continuera, je le crains, jusqu'à la mort.

Plus sage, Pierre étudia sa position de plus près, restreignant ses dépenses, travaillant un peu plus chaque jour, faisant l'économie d'un ou deux ouvriers ; en améliorant ses engrais, en essayant de quelques nouvelles cultures, il finit par prendre le dessus. Au bout de trois ou quatre ans, il était sauvé.

Aidé d'ailleurs par son excellente femme, laborieuse, économe, charitable, il n'a que des actions de grâces à rendre à la divine Providence.

Jean s'est découragé : il est tombé au dernier degré de l'échelle sociale,

Pierre ne s'est pas lassé de travailler, de lutter : il a vaincu l'adversité.

Qui ne se lasse pas, lasse l'adversité.

### PENSEES DES MORTS

Voilà les feuilles sans sève  
Qui tombent sur le gazon ;  
Voilà le vent qui s'élève  
Et gémit dans le vallon ;  
Voilà l'errante hirondelle  
Qui rase du bout de l'aile  
L'eau dormante des marais ;  
Voilà l'enfant des chaumières  
Qui glane sur les bruyères  
Le bois tombé des forêts.

L'onde n'a plus le murmure  
Dont elle enchantait les bois ;  
Sous des ormeaux sans verdure  
Les oiseaux n'ont plus de voix :  
Le soir est près de l'aurore ;  
L'astre à peine vient d'éclorer,  
Qu'il va terminer son tour ;  
Il jette par intervalle  
Une lueur, clarté pâle  
Qu'on appelle encore un jour.

L'aube n'a plus de zéphire  
Sous ses nuages dorés ;  
La pourpre du soir expiro  
Sous les flots décolorés,  
La mer solitaire et vide  
N'est plus qu'un désert aride  
Où l'œil cherche en vain l'équif,  
Et sur la grève, plus sourde  
La vague orageuse et lourde  
N'a qu'un murmure plaintif.

La brebis sur les collines  
Ne trouve plus le gazon ;  
Son agneau laissé aux épines  
Les débris de sa toison ;  
La fête, aux accords champêtres  
Ne réjouit plus les hêtres  
Des airs de joie ou d'amours ;  
Toute herbe aux champs est glanée :  
Ainsi finit une année,  
Ainsi finissent nos jours !

C'est la saison où tout tombe  
Aux coups redoublés des vents ;  
Un vent qui vient de la tombe  
Moissonne aussi les vivants :  
Ils tombent alors par mille,  
Comme la plume inutile,  
Que l'aigle abandonne aux airs,

Lorsque des plumes nouvelles  
Viennent réchauffer ses ailes  
A l'approche des hivers.

C'est alors que ma paupière  
Vous vit pâlir et mourir,  
Tendres fruits qu'à la lumière  
Dieu n'a pas laissés mûrir !  
Quoique jeune sur la terre  
Je suis déjà solitaire  
Parmi ceux de ma saison,  
Et quand je dis, en moi-même,  
" Où sont ceux que ton cœur aime ! "  
Je regarde le gazon.

Leur tombe est sur la colline,  
Mon pied le sait : la voilà !  
Mais leur essence divine,  
Mois eux, Seigneur, sont-ils là ?  
Jusqu'à l'indien rivage.  
Le ramier porte un message  
Qu'il rapporte à nos climats ;  
La voile passe et repasse :  
Mais de son étroit espace  
Leur âme ne revient pas.

Ah ! quand les vents de l'automne  
Sifflent dans les rameaux morts,  
Quand le brin d'herbe frissonne,  
Quand la pin rend ses accords,  
Quand la cloche des ténèbres  
Balance ses glas funèbres,  
La nuit, à travers les bois,  
A chaque vent qui s'élève,  
A chaque flot sur la grève,  
Je dis : " N'est-tu pas leur voix ! "

Du moins, si leur voix si pure  
Est trop vague pour mes sens,  
Leur âme en secret murmure  
De plus intimes accents ;  
Au fond des cœurs qui sommeillent,  
Leurs souvenirs qui s'éveillent  
Se pressent de tous côtés,  
Comme d'arides feuillages  
Que rapportent les orages  
Au tronc qui les a portés.

C'est une mère ravie  
A ses enfants dispersés,  
Qui leur tend de l'autre rive  
Ces bras qui les ont bercés,  
Des baisers sont sur sa bouche ;  
Sur ce sein qui fut leur couche  
Son cœur les rappelle à soi ;  
Des pleurs voilent son sourire,  
Et son regard semble dire :  
" Vous aimez-vous comme moi ! "

C'est une jeune fiancée  
Qui, le front ceint du bandeau,  
N'emporta qu'une pensée  
De sa jeunesse au tombeau  
Trieste, hélas ! dans le ciel même,  
Pour revoir celui qu'elle aime  
Elle revient sur ses pas,  
Elle lui dit : " Ma tombe est là ! "  
Sur cette terre déserte  
Qu'attends-tu ? Je n'y suis pas ! "

C'est un ami de l'enfance,  
Qu'aux jours sombres du malheur  
Nous prêta la Providence  
Pour appuyer notre cœur.  
Il n'est plus, notre âme est veuve,  
Il nous suit dans notre épreuve,  
Et nous dit avec pitié ;

" Ami, si ton âme est pleine,  
De ta joie ou de ta peine,  
Qui portera la moitié ! "

C'est l'ombre pâle d'un père  
Qui mourut en nous nommant ;  
C'est une sœur, c'est un frère  
Qui nous devança un moment  
Sous notre heureuse demeure,  
Avec celui qui les pleure,  
Hélas ! ils dormaient hier !  
Et notre cœur doute encore,  
Que le ver déjà dévore  
Cette chair de notre chair !

Mais toi, Seigneur, tu possèdes  
Ta propre immortalité,  
Tout le bonheur que tu cèdes  
Accroît ta félicité  
Tu dis au soleil d'éclorre,  
Et le jour ruisselle encore !  
Tu dis au temps d'enfanter,  
Et l'éternité doile,  
Jetant les siècles par mille,  
Les répand sans les compter !

Les mondes que tu répars  
Devant toi vont rajeunir,  
Et jamais tu ne sépars,  
Le passé de l'avenir.  
Tu vis let tu vis ! les âges,  
Inégaux pour tes ouvrages,  
Sont tous égaux sous ta main ;  
Et jamais ta voix ne nomme,  
Hélas ! ces trois mots de l'homme :  
Hier, aujourd'hui, demain !

LAMARTINE.

## AUX PATRONS

Quand vous êtes certain qu'un ouvrier est profondément honnête, quand il est connu de vous pour travailler en conscience, ne laissez jamais échapper un mot qui indique que vous le soupçonnez d'avoir perdu du temps ou d'avoir négligé quelqu'un de ses devoirs. Un bon ouvrier est très-chatouilleux sur ce point. Le trésor auquel il tient le plus, c'est sa réputation de probité ; son second trésor, qui se confond avec le premier, c'est l'estime qu'on lui doit comme à un travailleur consciencieux. Il est notablement jaloux de ces deux richesses. Y porter atteinte, c'est lui faire une cruelle blessure, c'est lui enlever en un instant la récompense de sa bonne conduite. Un seul soupçon de ce genre suffit pour lui faire voir, dans son patron, un homme qui ne l'estime pas ; il perd alors tout ce qui lui rendait l'existence précieuse et le travail agréable. Quand donc le maître se sent dominé par la mauvaise humeur, quand il lui semble que l'ouvrage n'avance pas assez, il doit bien veiller sur lui-même et prendre garde à la manière dont il exprimera ses plaintes.

J'ai parlé de mauvaise humeur ; mais dans

aucun cas un maître n'est excusable de s'y livrer. L'homme, je vous l'ai dit, doit toujours soumettre les mouvements de sa volonté à l'empire de la raison. Pour que le calme règne autour de vous, maintenez-le au-dedans de vous ; simulez-le du moins. Quand on s'abandonne à la colère, on ne sait plus ni ce qu'on fait, ni ce qu'on dit. J'ai entendu parler du chef d'une usine importante, qui, étant incapable de se maîtriser, devenait quelquefois ridiculement injuste. Lorsque, entrant le lundi dans ses ateliers, il n'y trouvait que cinq ou six ouvriers, au lieu de quarante, sa colère s'enflammait et s'exhalait en paroles dures et menaçantes adressées aux ouvriers présents. Ainsi les bons payaient pour les mauvais. Qu'arrivait-il de cette conduite insensée ? Les ouvriers exacts et laborieux, fatigués de recevoir des reproches quand ils méritaient des félicitations, finissaient par suivre le mauvais exemple, et, le lundi suivant, l'atelier se trouvait entièrement désert. Alors la fureur du chef ne connaissait plus de bornes ; il s'en prenait au sous-directeur, qui était seul à son poste, et il l'accablait d'invectives, comme si la faute des ouvriers eût dû lui être imputée.

Dans aucun cas, un chef ne doit montrer de mauvaise humeur à ses subordonnés. S'il subit des pertes, s'il éprouve des difficultés, s'il a quelque autre motif d'ennui, est-ce leur faute ? Doivent-ils en porter la peine ? Est-il juste, est-il sensé d'aller faire peser le poids de sa mauvaise humeur sur des hommes dont la vie, si pénible, s'use et se consume pour lui ?

C'est surtout de la bonne disposition d'esprit du chef, c'est de son humeur calme et douce que dépend le maintien de cette heureuse harmonie qui doit unir dans l'atelier tous ceux qui concourent à une œuvre commune, et de cette gaieté qui allège le poids des heures.

Où ne mènent pas d'ailleurs ces boutades insensées ? On s'échauffe en donnant carrière à sa mauvaise humeur, et l'irritation qu'on éprouve s'accroît par cet échauffement même. On s'expose à des réponses vives, souvent mieux méritées que la boutade qui les provoque. Ces réponses, au milieu d'une altercation déjà ardente, produisent l'effet de l'huile sur le feu ; on passe alors toutes les bornes. Parce qu'on est le plus fort, on s'indigne de ne pas avoir tort impunément. Comment finissent ces tristes scènes ?..... Trop souvent par quelque criante injustice, que le maintien de la discipline rend presque nécessaire. Il faut sévir, il faut renvoyer. On a un bon ouvrier de moins, un juste remords de plus.

## Le Patron

Pour avoir une parfaite intelligence des mots patron et patronat, il faut se rappeler que le mot latin *patronus*, patron, protecteur, est dérivé du mot *pater*, père.

Le patronat est donc, comme le nom l'indique, une extension de paternité. Le patron sert de protecteur et d'appui à son protégé ; il s'intéresse à lui, lui vient en aide et le soutient. De l'ouvrier au patron et du patron à l'ouvrier, il y a des relations analogues à celles qui, dans la famille, rattachent les enfants au père et le père aux enfants.

On nomme patron, au sens propre du mot, l'homme qui fait valoir une propriété ou un capital à l'aide du travail d'autrui, en vertu d'un contrat d'engagement. La propriété et l'exploitation par contrat d'engagement sont les deux bases du patronat, d'où il suit qu'il ne suffit pas d'être propriétaire pour être patron ; il faut encore engager des ouvriers pour exploiter sa propriété. Mais, du moment qu'on engage des ouvriers pour tirer produit d'un capital ou d'une propriété, on est patron, n'eût-on qu'un seul ouvrier.

Quoiqu'on ne puisse pas, rigoureusement parlant, donner à l'actionnaire ni au propriétaire le titre de patron, parce que les ouvriers ne leur sont pas directement liés par le contrat d'engagement, ils sont cependant tenus aux devoirs du patronat, dans la mesure des droits que confère au premier sa part de propriété, et au second le bail qu'il a consenti. Ils ne peuvent pas se désintéresser du choix des fermiers, des administrateurs, du directeur, etc.

Le président et les administrateurs d'une compagnie anonyme sont véritablement patrons. Ayant tous les droits du patronat suivant les règlements consentis par les actionnaires, ils en ont par conséquent toutes les charges et tous les devoirs.

Le directeur d'usine, de manufacture et le conducteur de travaux publics, étant des patrons délégués, sont vraiment astreints aux devoirs du patron. Mais, attendu que leurs pouvoirs sur l'entreprise sont limités, l'étendue de leurs devoirs reste proportionnée à celle de l'autorité et des droits qui leur sont délégués.

Le patron proprement dit et le patron délégué ne sont pas les seuls à exercer les droits et à remplir les devoirs du patronat, car tout homme chargé de commander des ouvriers doit se considérer comme obligé d'exercer un patronat. Le propriétaire qui travaille la terre avec les ou-

vriers qu'il a engagés, le fermier qui exploite à l'aide de domestiques, les ingénieurs civils, les architectes, les commerçants, en un mot tous ceux qui ont, à un titre quelconque, la conduite des ouvriers, sont, par le fait même, obligés de remplir les devoirs du patronat dans un sens plus large, selon les limites de leur autorité.

On désigne sous le nom de patron, dans le langage ordinaire, le chef d'une usine, d'un atelier ou d'une exploitation qui engage des ouvriers pour faire valoir sa propriété ou son capital, en gardant lui-même la direction de l'entreprise.

---

## Devotion du Rosaire

Le Saint-Père vient de publier une nouvelle lettre encyclique, datée du 22 septembre et relative à la dévotion du Rosaire. Elle commence par ces mots sous lesquels elle sera désignée: *De Maria Virginis Rosarii.*

Le pape rappelle la publication de sa précédente encyclique sur le Rosaire et redouble ses exhortations parce que les maux dont souffre la société augmentent tous les jours.

La prière publique est nécessaire pour que Dieu délivre l'Eglise des hommes méchants et importuns, et que les nations troublées soient guéries par la lumière et la charité du Christ.

Le Pape demande des prières spéciales pour le Chef de l'Eglise opprimé par la fraude et la violence. Il rappelle les longues prières ininterrompues des premiers chrétiens pour saint Pierre.

Sa Sainteté a grand espoir dans l'avenir, parce que la récitation du Rosaire est pratiquée généralement aujourd'hui dans tout le monde catholique. Il insiste sur cette pratique et sur l'observance des Encycliques et des précédents décrets.

---

## Persecution

En France, un juge d'instruction vient de condamner à cent francs d'amende le curé de Pontfarcy qui, appelé devant lui pour témoigner dans une instruction ouverte contre un sieur Butor, avait invoqué le secret professionnel.

Déjà, M. le Curé avait été convoqué par un juge de paix à l'effet de s'expliquer sur des confidences que la femme de l'inculpé déclarait lui

avoir faites au sujet de certaines difficultés de ménage. L'honorable ecclésiastique s'y était refusé, objectant qu'il n'a reçu les dites confidences qu'en sa "qualité de prêtre et de curé."

Cité ensuite devant le juge d'instruction susdit, ce dernier crut devoir lui représenter qu'il ne s'agissait pas du "secret de la confession." M. le curé répéta qu'il ne connaissait les faits qu'en sa qualité de "prêtre, que sa conscience lui faisait un devoir de ne pas divulguer l'objet de son entrevue avec la dame Butor et que, en résumé, le curé perdrait à bon droit la confiance de ses paroissiens le jour où ceux-ci pourraient supposer violation probable de secrets reçus en sa qualité de curé."

Ce raisonnement n'a pas satisfait le juge d'instruction qui a vu, dans cette réponse, un refus d'obéir à l'assignation, pour lequel refus il a condamné le curé de Pontfarcy au *maximum* de la peine édicté par la loi, soit 100 francs.

De l'avis formel de Mgr de Bayeux, assisté des conseils ordinaires de l'évêché, la victime a formé un pourvoi en cassation contre la sentence qui l'atteint présentement.

#### Condamnation a Sherbrooke

Léda. Lamontagne est restée froide et impassible en recevant, mardi, la sentence de la cour. Encore sous les impressions que lui ont causés les événements successifs de la malheureuse tragédie dans laquelle elle a été impliquée, Léda voit se dérouler devant elle un avenir bien sombre.

L'hon. Juge Brooks, lui parla ainsi en prononçant sa sentence :

"Vous avez été trouvée coupable par un juré de votre propre localité, d'un grand crime, celui d'incendie. Vous avez mis le feu à la maison de votre mari, pendant que celui-ci était à l'intérieur, blessé mortellement et inconscient de ses actes.

Pendant votre procès, qui a duré trois jours entiers, vous avez eu toutes les évanescences possibles pour vous défendre ; mais les preuves étaient tellement fortes contre vous que les jurés n'ont pu que vous trouver coupable. Il répugnait de croire qu'une jeune femme, comme vous, puisse se rendre coupable d'un crime aussi affreux. Cependant les faits sont là et prouvent l'accusation.

D'après les termes de la loi, ce dont vous vous êtes rendue coupable est passible d'un emprisonnement à la vie, mais le juré vous

a recommandé à la clémence de la cour et je dois prendre sa demande en considération.

Toutefois, votre emprisonnement doit être long pour vous permettre de réfléchir encore sur l'énormité du crime et votre mauvaise conduite passée, et j'espère que votre vie, au sortir du pénitencier, sera alors différente du passé.

La sentence de la cour est que vous soyez incarcérée dans le pénitencier de St-Vincent de Paul pour une période de sept années.

C. Lamoureux, de Coaticooke, a aussi été condamné à une détention de 8 ans au pénitencier pour faux.

Beaulieu s'est imposé une pénitence. Il a promis, s'il était libéré, de faire un pèlerinage à pieds de Québec à Ste-Anne de Beaupré. Il doit exécuter sa promesse sans délai.

Le procès de la femme Bouchard a été remis au prochain terme, et ses avocats ont présenté leur application pour la faire admettre à caution.

## Les Empoisonneurs

I

### LE PERRUQUIER LAROSE

—M. Pinard, répondit le perruquier en fermant à demi les yeux, à chacun ses affaires. Que voulez-vous ? Mes courses me sont bien payées, je n'ai pas à m'informer d'autre chose.

—Votre client, si j'en juge par ses serviteurs, ne doit pas être doux.

—Possible. Mais, voyez-vous M. Pinard, un barbier, c'est comme un médecin, sans comparaison, il doit être discret. La première fois que je fus mandé au château de Champton, je voulus engager la conversation avec le châtelain. Il ne répondit pas. Voyant que ça ne prenait pas, j'essayai d'un autre moyen. Je hasardai l'un de ces bons mots que, vous le savez, nous autres perruquiers, nous avons toujours à notre service. Le bourgeois ne mordit pas davantage. Seulement, l'opération terminée, il me dit d'un ton rude :

"—Perruquier, je vous engage une autre fois à veiller sur votre langue ; je n'aime point les bavards, encore moins les questionneurs."

—Alors, ce ne doit pas être amusant, interrompit le rentier, d'avoir affaire à un ours semblable.

—Il faut me faire à tout, comme disait feu mon père. Il n'y a pas de sots métiers, ajoutait le brave homme, il n'y a que de sottes gens.

Pinard ne fit pas grande attention à cet aphorisme que le barbier avait formulé avec une certaine solennité, et avec un à-propos contestable.

—Comment, interrogea le :entier, dites-vous que s'appelle le maître du château de Champ-ton ?

—Il se nomme le comte de Garderel ; mais il court sur lui de singuliers bruits. Il paraît qu'il n'est pas Français d'origine. Les uns disent que c'est un banqueroutier, d'autres un émigré de je ne sais quel pays. Quoi qu'il en soit, M. Pinard, je vous prie croire que je n'ai plus guère la démangeaison de me mêler de ses affaires, et pour cause.

—Allons, Larose, vous en savez plus que vous ne voulez en dire.

—Cela se pourrait, répartit le perruquier, flatté de la supposition de Pinard, mais comme disait feu mon père : toute vérité n'est pas bonne à dire.

—Cela s'entend, Larose, et je suis de votre avis. Mais là, voyons, entre amis et vieilles connaissances, on connaît son monde, que diable ! et jamais je n'ai passé, que je sache, pour aller colporter les secrets à moi confiés.

—Ça, c'est vrai, répliqua le perruquier, d'un ton convaincu. Mais franchement, foi de Larose, ce M. de Garderel me fait peur, parfois. Il a de si drôles d'airs, des mouvements si brusques ; ses yeux brillent d'un tel éclat, quand il les fixe sur vous, sa physionomie est si sombre que je suis petit garçon auprès de lui. On a beau avoir de l'aplomb, de la blague, et faire honneur à son métier depuis plus de trente ans, il y a de ces figures qui ne vous reviennent pas, ou plutôt qui vous reviennent trop, soit dit sans vouloir plaisanter.

—Il paraît donc méchant, ce fameux comte de Garderel ?

—Je ne saurais dire ce qu'il paraît. Toujours est-il que je ne voudrais pas me mettre en travers de son chemin. Quant à ses paroles, je serais encore à me demander quelle est leur couleur, sans l'observation qu'il m'a faite la première fois que je le vis.

—De sorte qu'il ne dit jamais rien ; il est muet, tout ce qu'il y a de plus muet ?

—Jamais il ne desserre les dents, M. Pinard ; il est muet comme un poisson.

—Ainsi, même pour ce qui concerne votre service, il n'ouvre pas la bouche ?

—Non, pas du tout. Je lui fais la barbe ; c'est là ma fonction ordinaire. Quand ses cheveux ont besoin d'être raccourcis, il me l'indique d'un signe. Mon office terminé, il me jette l'argent et se retire.

—Vit-il donc seul ?

—Je ne le crois pas. J'ai aperçu plusieurs fois, de loin, des femmes qui paraissent faire partie de la maison, et un homme de ving-cinq à trente ans. D'ailleurs je ne traverse jamais la cour. Le concierge me fait passer dans un petit cabinet attenant à sa loge. C'est là que M. de Garderel vient me trouver.

Madame Larose qui avait quitté la boutique peu après l'arrivée de Pinard, revient pendant que son mari donnait ces explications à son curieux client. Elle n'eût pas de peine à comprendre qu'il s'agissait du château de Champ-ton ; elle prêta l'oreille aussitôt, et parut inquiète de voir le barbier se lancer sur ce sujet. Plusieurs fois elle lui fit signe ; mais le rusé compère qui n'aimait pas à être interrompu, feignit de ne rien voir, et continua de plus belle. Il était dans tout le feu de la conversation, quand un homme, vêtu en paysan, entra brusquement, et sans prendre la peine d'ôter sa large casquette, il dit au perruquier :

—Ce soir, à trois heures, chez M. le comte de Garderel. Soyez exact.

A l'apparition inattendue de cet homme, Larose changea de couleur. Pourtant il répondit sur-le-champ :

—M. le comte de Garderel sait que je suis la ponctualité même ; j'aurai l'honneur d'être à ses ordres, à l'heure indiquée.

Mais, l'inconnu était parti, sans attendre la réponse, et sans aucune démonstration de politesse.

Pinard ouvrit de grands yeux.

—Voilà mon rustre, dit-il, celui-là même qui, l'an dernier, m'éconduisit si brutalement, dans l'allée de châtaigniers. Que cet homme est grossier ! N'auriez-vous pu, Larose, lui infliger une petite leçon, ne fût-ce que par égard pour les gens qui fréquentent votre maison ?

—Si fait, si fait, répondit le perruquier embarrassé. Mais, voyez-vous, M. Pinard, comme disait feu mon père, tel maître, tel valet. Le drôle, je crois, ne supporterait pas mieux la réplique que son patron.

—Il faut prendre les gens comme ils sont, disait encore mon brave homme de père, dans notre métier, mon garçon, il y a le revers de la

médaille. " Je vous dirai toutefois confidentiellement, M. Pinard.....

A ces mots, le perruquier fut interrompu par la voix aigre de son épouse, Angélique-Aspasia-Malvina Larose, née Corcoret.

— M. Larose, faites attention à ce que vous dites. Même quand vous êtes à jeun, comme en ce moment, vous seriez bien d'être plus sobres dans vos conversations. Trop parler nuit, me répétez-vous souvent, en mettant cet adage sur le compte de feu votre père, Timothée Larose.

— Sois tranquille, ma chérie, répondit le barbier, je sais à qui je m'adresse. M. Pinard n'est pas tout le monde. Feu mon père me disait :

" Dis-moi qui tu fréquentes, et je te dirai qui tu es. " M'est avis donc, M. Pinard, soit dit sans fâcher la bourgeoise que l'homme en question est plus qu'un valet. Je l'ai vu agir à l'égard de son maître aussi lestement qu'il vient de le faire pour moi, et M. le comte ne répondit pas, ne parut pas même disposé à se fâcher de ses délicatesses. Ça m'a paru étrange.

La confiance en était là, quand une nouvelle pratique entra. M. Pinard prit son chapeau, salua Malvina, et sortit.

## II

### LA FAMILLE DE GARDEREL

Le soir du jour où le perruquier Larose, au désespoir de son aimable moitié, s'était entretenu si longuement avec M. Pinard, cinq personnes étaient réunies dans le salon du château de Champton : trois femmes et deux hommes. Les trois femmes étaient placées autour d'une table à ouvrage, et s'occupaient de broderies. Les deux hommes se tenaient du côté droit du salon, devant des fenêtres qui régnaient sur une seule face. L'un, le plus jeune, assis sur une chaise, tenait un livre à la main mais sa lecture paraissait très-peu l'occuper. Son regard vague, indécis, rêveur, errait sur les grands arbres du parc, et sur la vaste pelouse qui s'étendait sous les fenêtres du salon. A travers le feuillage du bois, perçaient comme de longs fils d'or les derniers rayons du soleil couchant. Le ciel était pur et profond ; les bruits de la campagne s'apaisaient peu à peu ; une brise agréable commençait à rafraîchir l'atmosphère. Le salon était meublé avec sévérité. Sur la vaste cheminée on voyait une pendule en marbre vert, couronnée d'un sujet de fantaisie en bronze : quelques tableaux représentant des paysages décoraient les murs. Une table, sur laquelle s'étalait une

corbeille de fleurs, occupait le milieu de l'appartement. Un piano en bois de chêne, placé entre deux fenêtres, complétait l'ameublement. La plus âgée des trois dames paraissait avoir de quarante à quarante-cinq ans. Quoique bien conservée et dotée de quelque embonpoint, les rides profondes creusées sur son front indiquaient des soucis et des chagrins. Sa bouche semblait étrangère à toute expression de joie et de gaieté. Ses yeux se levaient parfois sur ses deux compagnes, ses filles, et révélaient un sentiment d'inexprimable tristesse.

L'aînée des deux jeunes filles, qui pouvait avoir vingt-trois ans, portait empreintes sur sa figure des traces non équivoques de souffrances physiques. Sa pâleur, ses traits tirés, sa maigreur, attestaient suffisamment que sa santé était loin d'être satisfaisante. La plus jeune des trois femmes, âgée d'environ dix-huit ans, formait un contraste parfait avec sa sœur. Elle était fraîche, resplendissante de force et de santé, et d'une beauté des plus remarquables. Mais la tristesse jetait aussi ses ombres sur ce visage charmant. L'état de sa sœur était probablement la cause de la mélancolie qui se tra-hissait au premier coup d'œil sur le front pur de la jeune fille.

Le plus âgé des deux hommes, dont les cheveux grisonnaient, étendu sur un canapé et coiffé d'un bonnet grec, laissait errer son regard vers le plafond. Quand, par hasard, ses yeux en se baissant, rencontraient la jeune fille malade, un tressaillement fébrile agitait ses membres ; une douleur poignante semblait précipiter les battements de son cœur, car il y portait fréquemment la main ; alors son visage rude et farouche devenait livide ; ses lèvres blémisaient. Cet homme était sous l'empire de grands remords, ou des peines plus cuisantes.

Au moment où nous introduisons le lecteur au château de Champton, le silence régnait entre les cinq personnages du salon. Chacun d'eux paraissait livré à de sombres et douloureuses pensées ; l'air que l'on y respirait vous serrait à la gorge. Une chambre tendue de deuil et renfermant un cadavre, n'est pas plus lugubre que ne l'était l'aspect du salon de Champton. Au bout de quelques instants, la plus jeune des deux filles leva la tête, et, regardant sa mère, lui dit :

— La soirée est bien belle, ma mère ; le soleil se couche ; tout à l'heure, la rosée va délicieusement rafraîchir l'air embrasé et le parc. Permettez-vous que j'aille faire une promenade ?

—Seule, ma fille, ce n'est pas possible, répondit avec un accent mélancolique la dame, que la jeune fille avait nommée sa mère.

—Mon frère, reprit la jeune fille, en regardant l'homme assis sur une chaise, et qui n'avait semblé arrêter aucune attention aux paroles qui venaient d'être échangées, mon frère veut bien m'accompagner, du moins il me l'a promis ce matin.

A ces mots, l'homme étendu sur le canapé se souleva, ses yeux brillèrent, et il se hâta de répondre, en essayant d'adoucir le timbre de sa voix :

—Clémence, mon enfant, je préfère que tu restes auprès de nous.

—Il fait si bon, mon père, dans le bois, à cette heure où la chaleur cesse.

L'homme ne répondit pas ; mais son regard se porta furtivement sur le jeune homme, dont l'indifférence vraie et simulée ne s'était trahie par aucun mouvement. On eût dit qu'il n'avait entendu, ni la jeune fille, ni son père. Seulement ses yeux s'étaient fixés sur le livre, et il lisait plus attentivement. Cependant, un léger plissement de son front sembla un instant révéler qu'il avait saisi les paroles de l'homme assis sur le canapé. Clémence continua :

—Mon père, y a-t-il donc quelque inconvénient à ce que je sois dans le parc avec mon frère ?

Le père cette fois répondit d'une voix sévère :

—Je t'ai dit, Clémence, que je désirais que tu ne quittasses pas le salon ce soir. Si les douleurs rhumatismales que j'éprouve me le permettaient, je t'accompagnerais moi-même.

Pendant que le maître du logis achevait ces paroles, le jeune homme se redressait lentement ; il ferma son livre, et, posant une main sur la hanche, tandis que l'autre reposait sur le dossier de la chaise, il fixa un regard hardi, étrange, sur l'homme qui venait de les prononcer, et qui était son père.

—Ainsi mon père, demanda-t-il d'une voix traînante, vous ne me jugez pas un compagnon convenable pour ma sœur ?

Un éclair de colère et de haine jaillit des yeux de M. de Garderel, car tel était le nom de l'homme assis sur le canapé. Cette insondable interrogation l'avait exaspéré, mais il se contint, et répondit d'une voix sourde :

—Je n'ai pas dit, monsieur, que je trouvais votre compagnie inconvenante pour votre sœur.

—Sans doute, vous ne l'avez pas dit positivement ; mais tel est bien le sens de vos paroles ;

il faudrait que je fusse naïf pour m'y méprendre ou que mon intelligence fût singulièrement obtuse. Je voudrais savoir, une bonne fois, quels motifs vous avez de me traiter de la sorte, en présence de votre femme et de vos enfants.

—Félix, reprit le comte de Garderel, épargnez-vous, et à moi aussi, ces questions. Sachez-le : je ne souffrirai jamais que, dans ma maison, vous manquiez au respect que vous me devez. Je suis fâché d'avoir à vous rappeler des choses aussi élémentaires.

Le jeune homme répliqua, sans s'intimider :

—Est-ce donc vous manquer de respect que de réclamer de vous l'explication des sévérités dont je suis sans cesse l'objet, et que je ne crois pas avoir méritées ? J'ai vingt-huit ans, j'oserai vous en faire souvenir ; j'ai fait vos volontés autant, je crois, qu'il était possible ; et vous m'avez toujours traité avec la dernière injustice.

M. de Garderel allait répondre. Selon les apparences, ses paroles n'auraient pas manqué d'envenimer encore la discussion. Mme de Garderel intervint.

—Paul, dit-elle, je t'en prie, n'irrite pas Félix ; cesse de le provoquer. Vois comme Elisa souffre de tout cela. Dans l'état où elle est, la pauvre enfant a besoin du plus grand calme. Aie donc compassion d'elle, et laisse-lui le repos qui lui est si nécessaire.

M. de Garderel regarda sa femme et sa fille, et, en considérant cette dernière, il s'aperçut que sa pâleur avait augmenté ; sa poitrine était halatante : les battements précipités de son cœur soulevaient son corsage, il se tut, se leva de son canapé comme pour sortir, puis, il s'y laissa retomber en soupirant.

Clémence, désolée d'avoir été la cause involontaire de cette scène pénible, déclara qu'elle renonçait complètement à sa promenade, et tout rentra dans le silence.

Félix s'était remis à sa lecture, et ses traits avaient recouvré leur impassibilité. Ce fils aîné du comte de Garderel, était seulement frère de père des deux jeunes filles. Sa mère était morte peu de temps après sa naissance. M. de Garderel avait ensuite épousé, en secondes noces, la mère d'Elisa et de Clémence. Félix n'avait jamais habité que momentanément la maison paternelle. Dans les rares séjours qu'il y faisait, il était facile de s'apercevoir que son père éprouvait pour lui une antipathie prononcée, et qu'il ne le supportait qu'à regret. Il fut mis de bonne heure au collège, où il obtint de brillants succès. Mais son éducation, semblable en ceci à celle de beaucoup de jeunes gens de l'époque, n'avait pas

été chrétienne. Le peu qu'il savait sur la religion, il l'avait appris dans les courtes et sonnares leçons de catéchisme qui précèdent la première communion. Il se plaisait, de préférence, en la compagnie des camarades les plus dépravés et les plus impies.

(A continuer.)

## Chronique locale

—Jeudi, le 22 du courant, les membres de l'association médico-chirurgicale de St-Hyacinthe, se sont réunis dans la salle de délibérations du conseil de comté. Présents : Dr Parlardy, St-Hugues, président ; Dr Béique, de St-Jean-Baptiste ; Drs St-Germain, Mignault, Desparts, G. Turcot, Beaudry, Benoit, Ostiguy, de St-Hyacinthe ; Bernier, Duclos et Desnoyers, St-Pie ; Brown, Acton ; Desjardins, St-Judes ; Gauthier, Upton. Le but principal de l'assemblée était l'étude des amendements proposés à l'acte médical. Les amendements furent discutés, clause par clause, et des résolutions adoptées, qui doivent être transmises aux gouverneurs du collège, qui doivent se réunir à Montréal, mercredi le 28 courant pour la discussion finale des dits amendements.

—L'école des arts s'ouvrira à St-Hyacinthe dans la première semaine de novembre prochain. M. Neyrat en sera de nouveau le directeur et se propose d'y consacrer tout le savoir qu'il possède et le dévouement dont il est capable. Nous invitons les intelligents ouvriers de St-Hyacinthe à fréquenter l'École des Arts où ils pourront acquérir le perfectionnement dont ils sont susceptibles. Les cours se donneront à l'Hôtel-de-Ville les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 7½ h. à 9½ h. du soir.

—La prochaine séance du Bureau d'Examineurs de St-Hyacinthe, aura lieu, mardi, le 10 novembre prochain, à 10 heures, a. m., au lieu ordinaire des séances.

—Le *Pionnier* de Sherbrooke a déjà 26 ans d'existence. Il a fourni une belle carrière et a rendu des services signalés aux Cantons de l'Est. Qu'il veuille bien accepter nos félicitations.

—La retraite, pour les dames de charité, a été ouverte dimanche en la chapelle de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Cette retraite est prêchée par un R. P. Franciscain le P. Fulcran qui a

aussi donné le sermon dimanche, pendant la grand'messe et le soir, pendant l'office spécial à l'association des jeunes gens.

—M. Saul Labonté, un de nos jeunes concitoyens, est allé tenter fortune à New-Bedford, Mass. Nous lui souhaitons succès.

—Madame Lesage, en promenade depuis quelques semaines chez son gendre, M. L. Lalime, est partie pour retourner à Worcester, où elle réside depuis un grand nombre d'années.

—Nous regrettons d'apprendre que le chef de police a été frappé d'une grave maladie mardi dernier. Quoiqu'il ait pris quelque mieux depuis, il est encore excessivement faible.

—L'ouverture des écoles du soir devra se faire bientôt, par toute la province,

—Les ouvriers de la corporation ont commencé mardi à macadamiser la rue St-Antoine. Ceux qui habitent cette rue vont rendre grâce à Dieu de cette amélioration. Au printemps ou après les grandes pluies, cette rue devenait réellement impraticable. On continuera le macadam de cette rue jusqu'à ce que la température ne permette plus ces travaux.

—Un employé du C. P. R., a eu un doigt mutilé par les chars, jeudi le 22. La blessure est assez grave, et tiendra le blessé en repos pendant trois semaines.

—Depuis une quinzaine de jours on s'occupe de faire des réparations aux fils du téléphone.

—Sur la rue Girouard on est à construire un canal d'égoût qui partira de chez M. Noé Raymond et se terminera vers le monastère du Précieux Sang. Les citoyens de cette partie de la rue Girouard sont heureux de la construction de ce canal dont l'absence était fort sentie sur cette rue.

—Vers midi, un cheval traînant une voiture de charge, a pris le mors aux dents, et a parcouru presque toute la longueur de la rue Cascade. Un jeune enfant qui était en charge de cette voiture, a eu assez de sang-froid, pour conduire son cheval, de manière à traverser la place du marché qui est toujours encombrée et spécialement le samedi, sans accident. M. Frs. Frédéric, un des employés de la corporation, voyant le danger que courait cet enfant, s'est courageusement jeté dans la voiture et a réussi à maîtriser l'allure immodérée du cheval.

—Vendredi soir, quelques minutes après huit heures, l'alarme était sonnée, par M. Jos. Pepin, de la maison Casavant frères, pour appeler nos vaillants pompiers, à éteindre un incendie qui

venait de se déclarer dans la vaste tannerie de MM. Moseley et Cie, rue Girouard. En quelques minutes, les boyaux étaient annexés aux plus proches bornes-fontaines, et l'élément destructeur était combattu avec une hardiesse et un courage dignes de tout éloge. En prévision d'une plus grande conflagration l'alarme fut sonnée une seconde fois pour y faire rendre l'une des pompes à vapeur, et quelques minutes plus tard, un autre dividore était requis. Le travail opiniâtre de nos pompiers a fini par contrôler l'incendie qui devenait menaçant et faisait présumer la destruction complète de ces vastes constructions. Les dommages sont toutefois considérables, causés tant par le feu que par l'eau qui a été répandue dans tout l'établissement, mais sont couverts par des assurances. Les travaux ne seront pas arrêtés, dans cette tannerie, et les employés y trouveront de l'ouvrage comme par le passé.

## ECHOS

La *Semaine Religieuse* de Montréal, publie ce qui suit :

“ Le Saint-Office vient de rendre trois décisions, dont la gravité n'échappera à personne, en matière de salaire.

“ Elles constituent comme une interprétation authentique de l'Encyclique sur la condition des ouvriers. En attendant le texte latin, voici le sens le plus exact possible de ces décisions ;

“ I. La justice commutative est intéressée à ce que l'ouvrier reçoive un salaire en rapport avec les nécessités de la vie.

“ II. Recruter des ouvriers à un taux inférieur à ces nécessités, en profitant de la misère de ces ouvriers pour la leur imposer en vertu de la loi de l'offre et de la demande, est contraire à la loi commutative.

“ III. Si le taux usuel est insuffisant pour la subsistance de tel ouvrier ou de telle famille ouvrière, on ne pêche pas contre la justice en se tenant à ce taux, mais on peut pêcher ainsi, suivant les circonstances, *contra charitatem et Honestatem* (contre la charité et l'honnêteté.)

— Sa Grandeur Mgr Taché a célébré, ces jours derniers, le 45<sup>ème</sup> anniversaire de son entrée dans l'ordre des Oblats de Marie Immaculée. La santé de Sa Grandeur, bien que laissant un peu à désirer, n'inspire pas d'inquiétude.

— Les recettes et dépenses du chemin de fer du grand Tronc, pour la semaine finissant le 17 oct. est de \$419,521 contre \$408,516 pour la période correspondante de l'an dernier, soit une augmentation de \$11.005 pour cette année.

— Dimanche dernier, à l'église de St-Roch, Québec, il y a eu consécration de toutes les familles à Notre-Dame de la Sainte Famille. Des images représentant la Sainte Famille ont été distribuées à tous les assistants. Ces images, qui seront exposées dans chaque maison, portent indulgence. Le but de cette cérémonie est d'encourager la prière du soir en famille.

— La *Semaine Religieuse*, organe du cardinal Taschereau, publie un article, où sont dénoncés les principes émis, par le Maître Général Powderly et M. Wright, dans leurs discours, à Montréal, comme étant tout à fait contraires à la dernière encyclique du Pape, et elle demande aux catholiques de ne pas s'enrôler sous de tels chefs. On fait encore remarquer que la condamnation prononcée contre l'ordre des Chevaliers du Travail, n'est que suspendue.

— Joseph Buckley, condamné à Montréal il y a quelques semaines, à 6 mois de prison et à 50 coups de fouet, a reçu mercredi, la première partie de son châtement. A part les journalistes, très peu de personnes ont été admises. Ce genre de supplice est toujours le même ; il y a cette différence que certains prisonniers endurent le supplice avec sang-froid tandis que d'autres se plaignent autrement. Dès le premier coup, Buckley se mit à pousser des cris déchirants, il se tordait sur le chevalet et l'on crut un moment qu'il allait s'évanouir. Le supplice a duré une demi-minute environ et pourtant cette demi-minute a paru longue comme une heure aux assistants ..... et au supplicié donc !

Il faut l'avouer, les spectacles de ce genre ne sont pas gais du tout.

— Il y aura une assemblée du Conseil d'Agriculture, mercredi le 28 octobre à 10 heures avant-midi, dans une salle du conseil de l'Instruction Publique, aux bâtisses du Parlement.

Plusieurs questions importantes seront discutées.

— Il y a quelques jours, l'hon. juge Jetté parlant aux élèves du cours de droit civil à Montréal, de l'encombrement des professions libérales, eut un mot qui mérite mention.

“ C'est vrai, dit le distingué professeur, les professions libérales sont encombrées, mais pas au sommet. ”

—Le *World* de New-York est tiré chaque jour à 380,000 exemplaires.

Ce journal emploie cinquante rédacteurs et 200 typographes.

Le *World* possède 15 presses immenses, donnant chacune 60 journaux de 42 pages, imprimés et tirés à la minute. C'est vraiment merveilleux.—Un dernier détail pour finir : le *World* consomme 6 tonnes de papier par jour et une demi-tonne d'encre.

—On parle beaucoup à Berlin et en Allemagne du rétablissement du pouvoir temporel du pape.

## Marchandises sèches

# N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratuits à toute personne qui achètera une robe.  
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.  
Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.  
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossois, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

# E. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

*Huile de charbon,*

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

**AUX FROMAGERS!**

Tous les ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules  
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

**ST-HYACINTHE, Que.**

# Joseph Morin

Marchand de Chaussures  
(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

**VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE**  
*En gros et en détail.*

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

# J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool & London, & Globe  
Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9—Rue St-Denis  
**ST-HYACINTHE.**

# OSCAR LAMOUREUX

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies,  
Fours, etc.

# H. N. BERNIER

Poscur. d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.  
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

**TUYAUX EN GRÈS.**

128, Rue Cascades

**SAINTE-HYACINTHE.**

# E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

118 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

**ALFRED MARQUETTE**

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, anciens place C. J. Simard.)

**MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.**

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

**Meubles et ouvrages en menuiserie.**

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

**BRODEUR FRÈRES**

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

**APPAREIL DE CHAUFFAGE**

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

\*\* \*\* \*

**Ferblanteries de toutes sortes**

FAITES À DEMANDE.

**Prix modérés. Ouvrage garanti.**

\* \*.\* \* \*

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

**Docteur Eug. St-Jacques**

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

**Pharmacie Centrale**

No 13, RUE ST-DENIS

**ST-HYACINTHE, P. Q.****S. BOURGEOIS**

Magasin Général

Rue St Antoine, Place du marché

**ST-HYACINTHE.**

Épicerie, Provisions, Vins et Liqueurs

Ferrermeries et Poitures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, E

Courroies en cuir pour Engins.

**JOSEPH HEBERT & CIE**

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de P

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &amp;c.,

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

**L'ABIETINE**

Est le meilleur remède connu pour

TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la

CONSOMPTION, le GRIPPE, etc.

Prix : ..... 25c

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St. Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-CERMAIN.

**“ L'ÉCHO ”**

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

**JOURNAL HEBDOMADAIRE**

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité St-Hyacinthe, No. 60 rue Cascades.